



AMAP Les Paniers du Chablais
Contrat d'engagement réciproque : OEUFS
Année 2024

ENTRE : Le producteur de l'exploitation La Brouette à Plumes – Emmanuel CALARESU
1115 ch. Pirolaine – 74140 BALLAISON Tel : 0621207705 mail : labrouetteaplumes@gmail.com

ET : M, Mme, Mlle Adhérent à L'AMAP les paniers du chablais
Adresse :
Tél. : Courriel :

Les Producteurs s'engagent :

- à respecter les statuts de l'association « AMAP les Paniers du chablais ».
- à respecter la démarche d'agriculture biologique en garantissant la certification AB de ses produits.
- à respecter le volume total de livraison (c'est-à-dire la valeur de 20 livraisons / an).
- à assurer une livraison **tous les 15 jours entre le 29 mars 2024 et le 20 décembre 2024** sur le lieu de distribution et au jour déterminé en concertation avec l'association.
- à ne livrer que des œufs extra frais afin d'assurer la possibilité à l'adhérent de conserver ses œufs frais entre les deux livraisons.

L'adhérent(e) s'engage :

- à soutenir les producteurs dans leur démarche.
- à ramener les boîtes vides afin qu'un roulement entre deux boîtes par adhérents s'effectue lors de chaque livraison (1 boîte pleine livrée, une boîte vide ramenée)
- à récupérer son panier aux jours et heures déterminés, sinon à se faire remplacer temporairement ou définitivement, en avertissant au préalable l'association et le producteur. Un départ ne donne droit à aucun remboursement.
- à régler à l'avance le montant du présent contrat selon le nombre d'œufs par quinzaine choisi.

Constitution de l'engagement :

	Nombre oeufs par livraison	Prix unitaire	Montant
<input type="checkbox"/>	1 boîte de 6	20 à 3,60 €	72,00 €
<input type="checkbox"/>	1 boîte de 9	20 à 5,40 €	108,00 €
<input type="checkbox"/>	1 boîte de 12	20 à 7,20 €	144,00 €
<input type="checkbox"/>	1 boîte de 18	20 à 10,80 €	216,00 €
<input type="checkbox"/>	1 boîte de 24	20 à 14,40 €	288,00 €

Précisions : L'association a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement.

L'adhérent(e) règle le montant total du contrat en une fois à la signature du contrat en :

1 chèque (encaissé en février 2024) 2 chèques (février et juin) 3 chèques (février, juin et octobre)

A _____, le _____

Signature du Producteur :

Signature de l'Adhérent(e):